Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

Cysoing

Nomenclature : 5.2
2026/85

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 23 septembre 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents représentés : 3
Nombre de conseillers absents excusés : 1

Etaient présents :
DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :
BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), MAPPUS Raphaelle (pouvoir LUCHIER Catherine), DUMORTIER Daniel (pouvoir FOCKENOY Marc).

Etait absent excusé : COUSIN Didier.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°04 : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2026, transmis préalablement aux membres du Conseil,
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 juillet 2026.

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Cysoing

VILLE DE CYSOING

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 26 juin 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22 jusqu'au point 4 puis 23
Nombre de conseillers absents représentés : 4
Nombre de conseillers absents excusés : 1 jusqu'au point 4.

Etaient présents :
DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic à partir de la délibération du point 5, MAPPUS Raphaelle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, COUSIN Didier, DEWAELE Salomé, DUMORTIER Daniel, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :
COURBEZ Nadia (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), ABIWE Lionel (pouvoir BARETS-WALLE Aline), LUCHIER Catherine (pouvoir VIAU Gaëlle).

Etait absent excusé : LEFEBVRE Ludovic jusqu'au point 4.

En qualité de président de séance, Monsieur le Maire ouvre cette dernière à 19 heures.

Il cède la parole à Madame Salomé DEWAELE, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.
Le quorum étant atteint, la séance est valablement ouverte.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Information sur les projets en cours
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2026
4. Exercice des délégations
5. Désignation des membres proposés à la Commission Communale des Impôts Directs
6. Désignation des représentants de la Commune à l'agence INord

FINANCES

7. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
8. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'ADVB Voirie communale 2026
9. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP 2026 pour des travaux de sécurisation de voies départementales
10. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP 2026 pour des travaux de sécurisation d'une voie communale
11. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre des PTS 2026 pour les travaux de restauration de l'église Saint Calixte Saint Evrard
12. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'APCD
13. Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'ADVB Energie 2026 pour l'installation de pompes à chaleur dans les salles vertes et Simone Veil
14. Admission en non-valeur

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée afin de savoir si l'un de ses membres souhaite se porter volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Sur proposition de Monsieur Denis LESY, le Conseil Municipal, réuni en séance, le désigne à l'unanimité pour remplir cette mission, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code des collectivités territoriales.

Vote
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

2) Informations sur les projets en cours

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancement des travaux municipaux :

- Les travaux du parking de la route de Gruson et de finition de la Voyette correspondante démarreront très prochainement.
- Les travaux de Noréade ont commencé aujourd'hui rue des Prés.
- Les travaux du chemin derrière les murs progressent correctement.

Il informe ensuite l'Assemblée sur les points suivants :

- Travaux sur le pont du TGV

La métropole de Lille lancera prochainement des travaux sur le pont du TGV, situé sur la départementale reliant la Ville aux 4 cantons. Ces travaux nécessiteront une fermeture complète de la voie durant trois semaines, avec déviation par Louvil. Ils sont programmés à partir du 10 août jusqu'à la fin août.

La fermeture complète a été décidée pour éviter un système d'alternance qui doublerait la durée des travaux. Toutefois, si les travaux s'éternisent, une alternance sera mise en place pour maintenir l'accès aux commerces à la rentrée.

- Étude prospective 2050

Monsieur le Maire confirme le lancement d'une étude prospective en partenariat avec l'agence d'urbanisme ADULM pour définir la vision de la ville à l'horizon 2050. Le premier atelier a réuni des personnalités diverses ; élus, commerçants, urbaniste, architectes… Une réunion publique sera organisée pour inclure la population à cette réflexion.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une étude similaire menée en 2001 dont la prospective est arrivée à son terme. Les mutations démographiques, environnementales et réglementaires survenues depuis, doivent être intégrées. Monsieur le Maire souligne de plus qu'en 2050, l'artificialisation nette sera impossible, rendant nécessaire une stratégie de recyclage foncier et pourquoi pas même de requalification de certains espaces délaissés.

S'agissant d'informations, aucun vote n'est intervenu.

3) Approbation du procès-verbal du 3 juin 2026

Le Conseil municipal examine le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

4) Information sur l'exercice des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal.

À ce titre, il informe l'Assemblée des décisions suivantes prises dans le domaine des finances :

- Création d'une régie de recettes destinée à l'encaissement des produits issus de la location des salles communales, de la vente de consommables du FabLab, des photocopies ainsi que de l'utilisation des sanitaires publics. Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée les difficultés administratives rencontrées pour, enfin, ouvrir ces sanitaires au public.
- Renouvellement, pour l'année 2026, de l'engagement de la commune relatif à la mise à disposition d'un technicien chargé de l'accompagnement à l'exploitation de l'outil i-Parapheur.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

5) Établissement de la liste des personnes proposées à la Direction départementale des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur LEFBVRE rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'une Commission Communale des Impôts Directs composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, du Maire, président de droit, et de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants. Il précise que le Conseil municipal doit proposer à la Direction départementale des finances publiques une liste comportant seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants parmi lesquels seront désignés les membres de la commission. Monsieur le Maire explique que cette commission vérifie si les impôts sont justement calculés. Il confirme qu'une remise à niveau automatique sera prochainement mise en œuvre par les services fiscaux avec vérification du niveau d'équipement. Aujourd'hui, l'ensemble des logements dispose de l'eau courante ou de l'électricité. Si des foyers ne les ont pas déclarés, des surfaces seront ajoutés au calcul de l'impôt pour les réintégrer. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif mais que cela conduira à une imposition juste.

Il présente ensuite les listes de candidats proposées :

Pour les commissaires titulaires :
Claude-Arnaud LEPOUTRE
Régis BEHAGHEL
Alain BOQUELET
Guy LOSFELD
Christian GAILLET
Patrick DE LOOZE
Jean-Bernard JACQUENS
Marie-Catherine DUMORTIER-GEOFFROY
Brigitte LE MOAL
Anne CARPENTIER
Pascal DELESCLUSE
Jacques THOMAS
Jean-Bernard STOPIN
Alain LEFEBVRE
Jean-Luc VIAENE
Jean-Luc Édouard DUBOIS

Pour les commissaires suppléants :
Dorothée BECQUART
Jean-Marie DEHAUT
Marie-Andrée DEVYLDERE
Jean-Pierre LONGUEVILLE
Marie-Christine ALSBERGHE
Brigitte VIAENE
Marie DROMAS
Maureen BYRNE
Hélène PARSY
Mathieu DAUBENFILD
Corinne SPRIET
Marie-Claire GAILLET
Michel PIEKARSKI
Arnauld DUBOIS
Elisabeth DUFOUR
Noella BREMARD

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les listes des seize commissaires titulaires et des seize commissaires suppléants présentées ci-dessus et d'autoriser leur transmission à la Direction départementale des finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

6) Désignation des représentants de la Commune à l'Agence iNord

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente à l'Agence iNord, établissement public départemental créé à l'initiative du Département du Nord afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la conduite de leurs projets.

Il précise que cette agence apporte à ses membres une expertise technique, juridique, administrative et financière dans de nombreux domaines tels que l'aménagement du territoire, les bâtiments, les espaces publics, la transition écologique, les mobilités ou encore l'ingénierie de projet.

Il indique que les statuts de l'Agence iNord prévoient la désignation, pour chaque collectivité adhérente, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein de cette instance. Il précise que cette représentation ne nécessite pas de participer à de nombreuses réunions.

Monsieur le Maire fait part du renouvellement de sa candidature en qualité de représentant titulaire et de celle de Monsieur FOCKENOY en qualité de représentant suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle que les nominations ont normalement lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant exprimée, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune auprès de l'Agence iNord ;
- de désigner Monsieur le Maire en qualité de représentant titulaire ;
- de désigner Monsieur Marc FOCKENOY en qualité de représentant suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

7) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOCKENOY qui présente à l'Assemblée le nouveau dispositif de taxe sur la vacance des locaux d'habitation instauré par la loi de finances de 2026.

Il rappelle que la Commune est confrontée à l'existence de logements durablement vacants, réduisant l'offre de logements disponibles alors même que la demande demeure soutenue sur le territoire communal. Monsieur le Maire complète le propos en confirmant la zéro artificialisation nette à horizon 2050 qui obligera à restaurer les logements actuels.

Il souligne que la mobilisation du parc de logements existants constitue un enjeu important de la politique de l'habitat.

Monsieur FOCKENOY précise qu'il existe deux types de vacance de logements : les vacances structurelles et les frictionnelles comme celles liées à un décès avec des difficultés dans la liquidation des biens.

Il s'agit là de taxer les vacances structurelles pour encourager les propriétaires concernés à remettre leurs biens sur le marché ou à engager les travaux nécessaires à leur réhabilitation. Monsieur le Maire confirme à Madame LE GODEC que ce sera le cas de la maison rue Jacquart par exemple puisque le propriétaire fait le choix de ne pas occuper ou louer la maison. Madame DUBOIS se demande comment les propriétaires qui décideront de faire des travaux pourront signaler aux services fiscaux l'achèvement de ces derniers. Monsieur le Maire explique qu'ils rempliront un CERFA.

Monsieur FOCKENOY rappelle que cette taxe s'appliquera aux logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition et qu'elle constitue un outil incitatif destiné à favoriser la remise sur le marché de logements aujourd'hui inoccupés. Il précise à l'Assemblée que le taux de cette taxe sera voté l'année prochaine en même temps que les taux

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

de la fiscalité locale.

Madame LE GODEC demande comment la vacance est identifiée. Monsieur le Maire lui répond que dans le cas d'une vacance, les impôts ne sont pas acquittés.

A la question de Monsieur LEFEBVRE sur la fixation des taux par rapport aux résidences secondaires, Monsieur FOCKENOY confirme que les taux qui seront votés l'année prochaine pourront être identiques.

Monsieur LEFEBVRE s'interroge sur le process de collecte de la taxe. Monsieur le Maire lui confirme qu'elle sera collectée par les services fiscaux.

Monsieur le Maire enrichit le débat en donnant quelques chiffres. La Ville compte :

- 2 157 logements,
- 156 logements vacants,
- 68% des logements sont occupés par des propriétaires et donc 32% par des locataires qui, par définition, n'acquittent pas de taxe foncière,
- 10% des logements sont sociaux. La Ville de Cysoing n'est pas soumise à la loi SRU mais ce chiffre est faible,
- 22% des nouveaux logements sont des appartements
- 33% des logements sont occupés par une personne seule
- 18% des logements sont des appartements contre 12% sur le territoire de la CCPC,
- 31% des logements ont moins de 25 ans et donc 69% ont plus de 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 26 voix pour et 1 voix contre (Monsieur COLIN) :

- d'instituer, à compter du 1er janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 26
Contre : 1 (Monsieur COLIN)
Abstention : 0

8) Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'ADVB voirie communale 2026 – Réfection de la couche de roulement des rues du Courant et des Prés

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Voirie Communale » mis en place par le Département du Nord afin d'accompagner les communes de moins de 5 000 habitants ayant conservé la compétence voirie.

Il précise que ce dispositif a pour objectif de soutenir les travaux de réfection de la couche de roulement des voies communales, afin notamment de préserver le patrimoine routier communal, d'améliorer les conditions de circulation et de renforcer la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 2026, les projets dont le montant est compris entre 8 000 € HT et 150 000 € HT peuvent bénéficier de ce dispositif. L'aide départementale peut atteindre 40 % du montant des travaux éligibles, dans la limite d'une subvention de 60 000 €.

Il présente ensuite le projet de rénovation de la couche de roulement de la rue du Courant, du chemin des Prés et de la rue des Prés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

Les travaux envisagés comprendront notamment les opérations préparatoires, le rabotage de la chaussée, la réparation des dégradations ponctuelles, la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en enrobé ainsi que les prestations annexes nécessaires à la réalisation du chantier et à la signalisation.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 147 666,50 € HT.

Monsieur SILVESTRI précise que ce projet fera suite aux travaux réalisés par Noréade pour la reprise des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau. Ces travaux nécessiteront, en effet, la réalisation de nombreuses tranchées. Les travaux prévus par la Ville permettront ainsi de reprendre la couche de roulement à l'issue de ces interventions. Monsieur POUILLART s'interroge sur le devenir des trottoirs. Monsieur SILVESTRI rappelle que le règlement de voirie de la Ville impose aux concessionnaires de reprendre la totalité de la largeur du trottoir lorsqu'une tranchée y est réalisée. Il précise enfin qu'une réunion sera prochainement organisée avec les habitants afin de leur présenter le programme des travaux.

Considérant l'intérêt de cette opération pour la préservation du patrimoine routier communal et l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité pour l'ensemble des usagers du secteur, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Département du Nord afin de bénéficier d'un accompagnement financier au titre du dispositif « ADVB – Voirie Communale » 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – Voirie Communale » 2026 pour la réalisation des travaux de réfection de la couche de roulement de la rue du Courant, du chemin des Prés et de la rue des Prés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

9) Département – Sollicitation d'une subvention au titre de l'AMP 2026 pour des travaux de sécurisation des voies départementales en agglomération

A l'instar du point précédent, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif d'accompagnement du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police (AMP) permet de financer des opérations destinées à améliorer la sécurité et les conditions de circulation sur les voies publiques.

Il précise que ce dispositif accompagne notamment les aménagements visant à maîtriser les vitesses en agglomération, à apaiser la circulation et à sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers de l'espace public, notamment les piétons et les cyclistes. Les taux de subvention varient selon la nature des aménagements, de 35 % à 75 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite des plafonds fixés par le Département.

Monsieur le Maire indique que les vitesses pratiquées sur certaines sections des routes départementales, notamment en entrée d'agglomération, demeurent élevées et peuvent générer un sentiment d'insécurité pour les riverains ainsi que pour les différents usagers de l'espace public.

Il présente le projet d'aménagement visant à modérer les vitesses sur la RD 90, avec la création de deux plateaux surélevés, l'un rue Ladreyt et l'autre rue Allende, implantés sur des secteurs où la vitesse peut être largement excessive.

Monsieur le Maire précise que ces aménagements comprendront notamment les travaux

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

préparatoires, la reprise de la structure de la chaussée, la pose de bordures et de rampants ainsi que la mise en œuvre d'un revêtement en enrobé permettant de rendre les plateaux facilement identifiables par les usagers.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 43 805,20 € HT.

Monsieur le Maire confirme que ces travaux dont le coût est loin d'être négligeable sont rendus nécessaires par l'incivilité de certains automobilistes. Monsieur COLIN demande s'il n'existe pas d'autres solutions. Monsieur le Maire confirme que les autres solutions pourraient être les chicanes, les feux à récompense, les radars pédagogiques, le marquage au sol ou le rappel de la vitesse au sol mais s'agissant de voies départementales à trafic dense et compte tenu des efforts déjà entrepris par la ville, la mise en place de plateaux semble être la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Département du Nord afin de bénéficier d'un accompagnement financier au titre du dispositif AMP 2026 pour la réalisation de ces aménagements et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP 2026 pour la réalisation des travaux de sécurisation et de modération de la vitesse sur la RD 90, comprenant notamment la création de deux plateaux surélevés rue Ladreyt et rue Allende ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

10) Département – Sollicitation d'une subvention au titre de l'AMP 2026 pour des travaux de sécurisation d'une voie communale en agglomération

Dans la continuité du point précédent, Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation de la rue du Général de Gaulle, voie communale située à l'entrée d'un lotissement et à proximité immédiate de l'école maternelle. Il explique que, sur le principe des aménagements prévus sur la RD 90, rues Ladreyt et Allende, la Ville souhaite également agir sur cette voie afin de limiter les vitesses pratiquées et de sécuriser les déplacements des usagers, notamment des enfants et des familles fréquentant l'école.

Le projet prévoit la réalisation d'un plateau surélevé comprenant notamment les travaux préparatoires, la reprise de la structure de chaussée, la pose de bordures et de rampants ainsi que la réalisation d'un revêtement en enrobé bitumineux permettant de rendre l'aménagement plus visible.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 19 280 € HT.

Monsieur BOILEAU partage avec l'Assemblée le fait qu'il pourrait également y avoir une écluse ou un rétrécissement de la voie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Département du Nord afin de bénéficier d'un accompagnement financier au titre du dispositif AMP 2026 pour la réalisation de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'AMP 2026 pour la réalisation du plateau surélevé rue du Général de Gaulle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

11) Département – Sollicitation d'une subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants 2026 (PTS 2026) pour les travaux de restauration de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par les délibérations n° 2023/36 du 12 avril 2023 et n° 2025/36 du 9 avril 2025, le Conseil municipal l'avait autorisé à solliciter le Département du Nord dans le cadre du dispositif des Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour accompagner les travaux de restauration de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard.

Il rappelle que ce dispositif, de nature biennale, vise à soutenir des projets présentant des enjeux territoriaux majeurs et un rayonnement dépassant le seul cadre communal. Il précise que les travaux doivent notamment représenter un montant minimum de 500 000 € et que l'aide départementale peut atteindre 1 000 000 €.

Monsieur le Maire souligne l'importance patrimoniale de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard, dont l'intérêt architectural et historique dépasse le territoire communal. Il rappelle également que le diagnostic sanitaire réalisé sur l'édifice a mis en évidence des dégradations importantes, notamment au niveau des façades, de la charpente et de la couverture du clocher et de la nef, nécessitant la poursuite des travaux de restauration afin de garantir la sécurité et la pérennité du bâtiment.

Il indique que, selon l'estimation actualisée établie par l'architecte du patrimoine mandaté par la Ville, intégrant notamment les travaux complémentaires portant sur la charpente et la couverture de la nef, le montant prévisionnel global de l'opération s'élève désormais à 2 143 318,76 €.

Madame CASTEL précise, en réponse à la question de Monsieur LEFEBVRE, que le programme de travaux devra notamment intégrer la reprise de la charpente, rendue nécessaire par les déformations constatées au niveau du clocher, lesquelles ont récemment conduit à l'arrêt des cloches.

Monsieur le Maire précise que le projet avait retenu l'attention du Département en 2025. Toutefois, compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération, les services départementaux avaient proposé son inscription dans le cadre des PTS d'intérêt 2026. La Ville a ainsi été invitée à déposer à nouveau son dossier afin que celui-ci puisse être réexaminé dans le cadre de cette programmation.

Il souligne que, compte tenu de l'état sanitaire de l'édifice et de son intérêt patrimonial, la Ville doit poursuivre activement ses démarches afin de mobiliser les différents financements nécessaires à la réalisation de cette opération d'envergure.

Monsieur le Maire rappelle que l'église constitue, avec la chapelle du parc de l'Abbaye, l'un des derniers éléments patrimoniaux majeurs de la commune restant à restaurer. Il indique que des fragments de pierre se sont récemment détachés à l'intérieur de l'édifice, à proximité des fenêtres, témoignant de la nécessité d'intervenir sur le bâtiment.

Il informe l'Assemblée qu'une consultation sera prochainement lancée afin de désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération. Il cite à titre de comparaison la Ville de Templeuve, qui a obtenu une subvention de 800 000 € du Département pour son projet.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et de leur coût, Monsieur le Maire souligne la nécessité de solliciter l'ensemble des financements susceptibles d'être mobilisés, notamment auprès de la Fondation du Patrimoine. Il précise que, si la Ville parvient à collecter auprès de particuliers des dons représentant 5 % du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine pourra

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

également abonder le financement à hauteur de 5 %.

Madame CASTEL rappelle enfin le calendrier prévisionnel de l'opération, qui prévoit dans un premier temps la consultation pour la désignation du maître d'œuvre, puis le lancement de la consultation des entreprises, avant le démarrage effectif des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter à nouveau le Département du Nord au titre des PTS 2026 afin d'obtenir un accompagnement financier pour la restauration de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants 2026 pour les travaux de restauration de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

12) Département – Sollicitation d'une subvention au titre du programme APCD 2026 – Développement et sécurisation des déplacements cyclables

Un autre dispositif proposé par le Département du Nord permet d'accompagner les communes dans la réalisation de projets locaux destinés à développer et sécuriser les déplacements cyclables, dans le cadre du programme APCD 2026.

Il précise que ce dispositif peut apporter une aide financière pouvant atteindre 50 % du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite des plafonds fixés par le Département.

Monsieur le Maire et madame CASTEL présentent le programme d'actions envisagé par la Ville afin de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien et d'améliorer la sécurité des cyclistes sur le territoire communal.

Ce programme comprend notamment l'installation d'une cinquantaine d'arceaux vélos à proximité des principaux équipements publics, scolaires et sportifs, la mise en place d'un jalonnement cyclable permettant de relier le centre-ville aux différents quartiers de la commune ainsi que l'amélioration et la sécurisation du cheminement Gruson-Aubrac.

Il précise que ce dernier fera l'objet de la mise en place d'un éclairage à détection de présence ainsi que d'un aménagement en stabilisé avec liant hydraulique afin d'améliorer son accessibilité et son confort d'utilisation tout au long de l'année.

Monsieur le Maire souligne que ces aménagements permettront de renforcer les liaisons entre les quartiers résidentiels, le centre-ville et les équipements publics, tout en favorisant les déplacements à vélo et en sécurisant les itinéraires utilisés notamment par les scolaires.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 95 117,24 € HT. La Ville sollicite une subvention correspondant à 50 % du montant des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 47 558 €.

Madame CASTEL confirme que le dossier est actuellement travaillé avec l'ADAVE et remercie Monsieur LEPOUTRE pour son implication et sa mobilisation sur ce sujet.

Monsieur LEFEVRE souhaite connaître l'opération représentant le montant financier le plus important. Monsieur le Maire lui confirme qu'il s'agit du projet de liaison Gruson-Aubrac.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Département du Nord au titre du programme APCD 2026 pour accompagner financièrement la réalisation de ces aménagements.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre du programme APCD 2026 pour la réalisation des aménagements destinés au développement et à la sécurisation des déplacements cyclables ;
- de solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 47 558 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

13) Département – Sollicitation d'une subvention au titre du dispositif ADVB Énergie 2026 pour l'installation de pompes à chaleur dans les salles « Verte » et « Simone Veil »

Enfin, le dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs Énergie » (ADVB Énergie) mis en place par le Département du Nord soutient les projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Les opérations éligibles doivent représenter un montant compris entre 8 000 € HT et 50 000 € HT et peuvent bénéficier d'une aide départementale pouvant atteindre 40 % du montant des dépenses éligibles, dans la limite de 20 000 €.

Monsieur BOILEAU présente le projet d'installation de pompes à chaleur air-air réversibles dans deux salles communales : la salle Verte, située au sein de l'école Yann Arthus-Bertrand, et la salle Simone Veil, située au sein de l'Espace Intergénérationnel.

Il explique que ces deux salles sont régulièrement utilisées par les associations et les centres aérés peuvent être occupées en dehors des périodes de fonctionnement des bâtiments auxquels elles sont rattachées. Leur système de chauffage actuel nécessite de mettre en fonctionnement l'ensemble du bâtiment pour répondre aux seuls besoins de ces locaux.

L'installation de pompes à chaleur indépendantes permettra ainsi d'adapter le chauffage aux besoins réels des salles, de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer la maîtrise des coûts de fonctionnement. Monsieur ENNIQUE Leur caractère réversible permettra également de rafraîchir les locaux lors des périodes de forte chaleur et de les utiliser, le cas échéant, comme espaces refuge.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 35 970 € HT, pour une subvention sollicitée correspondant à 40 % du montant de l'opération, soit 14 388 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Département du Nord afin de bénéficier d'un accompagnement financier au titre de l'ADVB Énergie 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 26 voix pour et une abstention (Monsieur COUSIN) :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif ADVB Énergie 2026 pour l'installation de pompes à chaleur dans les salles Verte et Simone Veil ;
- de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 14 388 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 26
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_85-DE

Abstention : 1 (Monsieur COUSIN)

14) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FOCKENOY qui rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au comptable public de procéder au recouvrement des créances de la Commune et que, malgré les diligences effectuées, certaines créances peuvent s'avérer irrécouvrables.

Il explique que cette situation peut notamment résulter de l'insolvabilité du débiteur, de l'absence d'adresse connue, du montant insuffisant de la créance au regard des poursuites à engager ou encore d'une procédure de surendettement ayant abouti à un effacement de dettes.

Monsieur FOCKENOY indique que le comptable public a transmis à la Commune un bordereau de pièces irrécouvrables proposant l'admission en non-valeur de plusieurs créances. Cela correspond à l'arrête des poursuites. Monsieur BOILEAU précise que cela ne correspond pas pour autant à l'extinction de la dette.

La synthèse des créances concernées, jointe à la présente délibération, fait apparaître un montant total de 2 142,76 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'admettre ces créances en non-valeur et de les imputer au compte 6541 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les créances présentées par le comptable public pour un montant total de 2 142,76 € ;
- d'imputer cette somme au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget communal.

Vote
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h52.
Avant de clore définitivement la séance, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le programme des festivités des 13 et 14 juillet ainsi que la tenue du Forum des associations le 5 septembre prochain.
Il confirme également qu'une réunion publique sera organisée à la rentrée afin d'engager les échanges autour de l'étude prospective « **Cysoing en 2050** ». Une première date est envisagée le 18 septembre à 19h, sous réserve de confirmation.
Enfin, à l'attention des élus, Monsieur le Maire rappelle la rencontre avec les agents dans les différents services, prévue le lendemain, avec un rendez-vous fixé à 6h45 à la salle William Penny Brookes.

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Denis LESY